

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240408-11)**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre et le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRETAIRES DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Pierre DAGOIS, Éric IRASTORZA Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE.	Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir Mabel ETCHEMENDY, Sophie DUFJET ayant donné pouvoir à Alexandra BOUR, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE PRIVÉE DU CAMPING YELLOH VILLAGE ILBARRITZ AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités estivales de l'Accueil de Loisirs et du Local jeunes, les enfants et les jeunes accueillis au sein des structures de la commune bénéficient d'un accès à une nouvelle piscine privée depuis l'été 2023 au Camping Yelloh Village d'Ilbarritz.

Il est proposé, cette année, une reconduction de ce partenariat pour la période du 8 juillet au 31 août 2024 et un rajout d'une période avant les vacances d'été, proposée par le Directeur du Camping, Monsieur GOSSIN, pour la période du 15 avril au 7 juillet 2024 (vacances scolaires et mercredis).

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'adopter les dispositions d'organisation et d'encadrement de cette activité aquatique pour les périodes désignées.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation de la piscine privée du camping Yelloh Village d'Ilbarritz pour 2024 ainsi que ses éventuels avenants.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 12.04.2024
et publication ou notification du 15.04.2024

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».